

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport 1 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : modalités de répartition.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.

Rapport 2 : Programmation des fonds européens 2021-2027 : candidature au dispositif de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) du territoire de projet Lacq Orthez Béarn des Gaves (LOBG).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport 3 : Modification du règlement d'intervention économique.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport 4 : Aide à l'immobilier d'entreprise : avenant n°1 à la convention conclue avec la SARL CHOUARD sans incidence financière.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport 5 : Acquisition d'une partie du site anciennement exploité par la société MEAC sur les communes de Mourenx et Noguères.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

Rapport 6 : Vente de terrains situés sur les communes de Mourenx et Noguères à la société ELYSE ENERGY pour l'implantation d'une unité de production d'hydrogène dans le cadre du projet de production d'e-méthanol eM-Lacq.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport 7 : Travaux du restaurant du lac de la base de loisirs d'Orthez-Biron : demande de subvention Leader.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

Rapport 8 : Subvention 2022 à l'Office de tourisme Cœur de Béarn : révision du montant du dernier trimestre de versement suite à l'augmentation du produit de la taxe de séjour 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 62 voix pour et 12 abstentions (Mmes et MM. Jean-Pierre BOUNINE, Jean-Louis GROUSSET, Madeleine PICHAREAU, Laurent CHERITI, Amandine PAINSET, Lindsey DEARY, Joëlle BAYLE LASSERRE, Jacques LABORDE, Marc DESPLAT, Jean-Jacques SENSEBE, Marie DE MORO, Karine VIZOSO), du rapport n° 8.

En leur qualité de représentants titulaires de la communauté de communes de Lacq-Orthez au sein du comité de direction de l'office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn, Mmes et MM. Christian LOMBART, Gérard DUCOS, Nathalie DUPLÉIX, Céline LEMBEZAT, Frédéric GOUAILLARDOU, Régis CASSAROUMÉ, Jean-Pierre ESCOUTELOUP et en qualité de suppléants, Mmes et MM. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Jean-Pierre CAZALERE, Bernard GOBERT, Idelette DEMAISON, Jean-Bernard PRAT, Michel LABOURDETTE, Hervé LAFITTE ne prennent pas part au vote.

Rapport 9 : Révision du plan local randonnées (PLR) de la communauté de communes de Lacq-Orthez : demandes de subventions.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport 10 : Pôle Lecture : renouvellement du système intégré de gestion de bibliothèque et du portail documentaire de la médiathèque intercommunale et du réseau de lecture publique de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des automates de prêt de la médiathèque intercommunale.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport 11 : Programme Local de l'Habitat 2016-2022 : approbation du bilan final.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport 12 : Lancement de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport 13 : Soutien au projet de réalisation de 8 logements locatifs à loyers modérés par l'OFFICE 64 DE L'HABITAT à Abos.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport 14 : Schéma cyclable de la communauté des communes Lacq-Orthez : adoption du schéma.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport 15 : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport 16 : Avenant à la convention-cadre d'objectifs triennale 2021-2023 du 16 avril signée avec l'AUDAP.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

Rapport 17 : Approbation des modalités de reprise des documents locaux d'urbanisme et modalités d'évolution des documents d'urbanisme à venir.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

Rapport 18 : Modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement à la CCLO conformément à la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 85 voix pour, 1 abstention (M. Loïc COUNTRY) et 2 voix contre (MM. Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN), du rapport n° 18.

Rapport 19 : Participation pour voirie et réseaux (PVR) avenue des Pyrénées à Artix : approbation de l'opération et convention avec la commune pour reversement des sommes dues par la commune à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

Rapport 20 : Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques pour les aides au domaine de la voirie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport 21 : Travaux d'aménagement du carrefour entre la RD 947 et le chemin Larroque à Laà-Mondrans : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport 22 : Travaux d'aménagement du giratoire au carrefour de la rue de l'église dans le bourg de Puyoô sur la RD 817 : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport 23 : Travaux d'aménagement de la traversée du village de Pardies au niveau de la rue des Pyrénées sur la RD 333 : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport 24 : Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 9 et aménagement d'un arrêt de bus à Sarpourenx : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport 25 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2023.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.

Rapport 26 : Service de collecte des déchets ménagers et assimilés : approbation du nouveau règlement.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.

Rapport 27 : Elaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire 2023 – 2029.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport 28 : Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : attribution d'une aide au titre de 2022.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport 29 : Mise à disposition d'un agent de la CCLO au profit de l'association ICA santé 64 pour la gestion du centre local d'information et de coordination (CLIC).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

Rapport 30 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire en cas de contentieux administratif portée par le CDG64.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport 31 : Indemnité pour fonctions itinérantes au profit des agents du service informatique.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Le Président,



Patrice LAURENT

